

58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Acher Jean claude et nicole
50 rue victor hugo
44400
Reze
0 2 5 1 7 0 0 9 4 4

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du ...18/06/2025....

.....
.....
.....

Le client déclare que : Equipe : Cailleau Paul.....

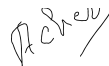
- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 17/09/2025.....
- ☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du 18/06/2025.....

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Reze..... le 17 septembre 2025 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise : Signature du client :



- ☐ DEVIS RECU
- ☐ CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU
- ☐ FACTURE PRO FORMA RECUE